



RÉSUMÉ

DES NORMES ET DES MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Année scolaire 2019-2020
3^e et 4^e année – Danielle Dodier

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le **15 octobre**.

- Une **communication par mois** sera faite par le titulaire auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école (*article 29.2 du Régime pédagogique*).

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du **30 août 2019** au **8 novembre 2019**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du **11 novembre 2019**.

Deuxième bulletin :

- Étape du **11 novembre 2019** au **20 février 2020**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du **10 mars 2020**.

Troisième bulletin :

- Étape du **24 février 2020** au **23 juin 2020**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux parents dans la semaine du **30 juin 2020**.

* Vous trouverez un commentaire sur 2 des compétences suivantes au bulletin 1 et au bulletin 3.

Compétences	Bulletin 1	Bulletin 3
Exercer son jugement critique		
Organiser son travail	X	X
Savoir communiquer	X	
Savoir travailler en équipe		X

Évaluation des apprentissages (3^e année du primaire)

Disciplines		Étape 1	Étape 2	Étape 3
		Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 20%	Résultat inscrit au bulletin 60%
Français, langue d'enseignement	Lire (50 %)	X	X	X
	Écrire (30 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Interagir oralement en anglais (50 %)	X	X	X
	Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)	X		X
	Écrire des textes (15 %)		X	X
Sciences			X	X
Univers social			X	X
ECR (Éthique culture religieuse)			X	X
Art dramatique			X	X
Arts plastiques			X	X
Éducation physique		X	X	X

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MELS à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir de travaux, situations d'évaluation ...

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES (OBLIGATOIRES)

Dates	Épreuves	Primaire	Pourcentage
27 et 28 mai 2020	Français lecture	4 ^e année	Ces épreuves comptent pour 20% du résultat final de l'élève.
2 au 4 juin 2020	Français écriture	4 ^e année	
21 et 22 mai 2020	Français lecture	6 ^e année	
27 et 28 mai 2020	Français écriture	6 ^e année	
8 au 12 juin 2020	Mathématique <ul style="list-style-type: none"> • Résoudre une situation problème • Utiliser un raisonnement mathématique 	6 ^e année	

	ÉPREUVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE			
	Mathématique	Français lecture	Français écriture	Anglais
2 ^e année	Commission	Commission	Commission	
4 ^e année	Commission	MELS	MELS	Commission
6 ^e année	MELS	MELS	MELS	Commission